

Démarche à suivre pour les parents qui font l'enseignement à la maison

Les parents doivent transmettre un avis écrit au ministre et au centre de services scolaire des Laurentides **au plus tard le 1^{er} juillet** de chaque année ou au **plus tard dans les dix jours de la date de la cessation de fréquentation scolaire**.

1. Faire l'inscription de son enfant auprès de la direction de l'enseignement à la maison du Ministère de l'Éducation;
 - Information : <http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>
 - Inscription : <https://formulaire.education.gouv.qc.ca/em/app/esem:accueil-utilisateurs/fr/a/login/>
2. Faire parvenir l'avis d'inscription ou l'accusé de réception au centre de service à l'adresse : enseignement.maison@cslaurentides.qc.ca
3. Faire parvenir son projet d'apprentissage au Ministère de l'Éducation;
 - Canevas projet d'apprentissage : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/enseignement-a-la-maison-canevas-pour-projet-dapprentissage/>
4. À la mi-parcours : Les parents doivent dresser un état de situation écrit de la mise en œuvre du projet d'apprentissage et le transmettre au ministre entre le troisième et le cinquième mois suivant le début de cette mise en œuvre;
 - Canevas projet d'apprentissage : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/enseignement-a-la-maison-canevas-pour-letat-de-situation-de-la-mise-en-oeuvre-du-projet-dapprenti/>
5. Fin du projet : Les parents doivent dresser un bilan écrit de la progression de l'enfant de fin de projet et le transmettre au ministre au plus tard le 15 juin suivant le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage;
 - Canevas bilan du projet d'apprentissage : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/enseignement-a-la-maison-canevas-pour-le-bilan-de-la-progression-de-lenfant/>

Pour tous renseignements supplémentaires :

Lien vers le centre de services scolaire des Laurentides :

<https://cslaurentides.qc.ca/eleves/enseignement-a-la-maison/>

Courriel de l'enseignement à la maison CSS des Laurentides :

enseignement.maison@cslaurentides.qc.ca

Démarche à suivre pour les écoles qui ont des élèves qui se dirigent vers l'enseignement à la maison

Les parents doivent transmettre un avis écrit au ministre et au centre de services scolaire des Laurentides **au plus tard le 1^{er} juillet** de chaque année ou au **plus tard dans les dix jours de la date de la cessation de fréquentation scolaire**.

1. Fournir l'information aux parents qui désirent faire de l'enseignement à la maison :
Démarche à suivre pour les parents qui font l'enseignement à la maison;
2. Mettre les élèves en absence dans GPI en attendant la confirmation de l'inscription à l'enseignement à la maison;
3. Faire un signalement à la direction de la protection de la jeunesse selon les modalités prévues à la loi si vous n'avez pas l'information en début d'année ou dans les 10 jours après la date de cessation de fréquentation scolaire;
4. S'il y a un désaccord entre les parents concernant le changement vers l'enseignement à la maison, communiquer avec la personne responsable de l'enseignement à la maison à l'adresse suivant : enseignement.maison@cslaurentides.qc.ca
5. Une fois la confirmation reçue, faire les changements nécessaires dans GPI (bâtisse, groupe, classification, autres mesures, ...);
6. Dans le contexte, retirer les élèves des plates-formes des enseignants (classroom, Meet,...)
7. Sur demande des parents, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, fournir des manuels scolaires.

Pour tous renseignements supplémentaires :

Lien vers le centre de services scolaire des Laurentides :

<https://cslaurentides.qc.ca/elevs/enseignement-a-la-maison/>

Courriel de l'enseignement à la maison CSS des Laurentides :

enseignement.maison@cslaurentides.qc.ca